

Familles d'origine algérienne en France

© L'Harmattan, 1999

ISBN: 2-7384-8743-2

Sous la direction de
Ahsène Zehraoui
Avec la collaboration de
Sabah CHAÏB
Sylvain AQUATIAS
Sabah LAZIZI

Familles d'origine algérienne en France

Étude sociologique des processus d'intégration

Publié avec le concours du Fonds d'Action Sociale

CIEMI
46, rue de Montreuil
75011 Paris

L'Harmattan
5-7, rue de l'École Polytechnique
75005 Paris - FRANCE

L'Harmattan Inc.
55, rue Saint-Jacques
Montréal (Qc) - CANADA H2Y 1K9

Avertissement

Cet ouvrage est le résultat d'une recherche collective menée en différentes étapes. Sabah Chaïb s'est occupé, avec moi, de la rédaction des parties concernant les rapports à l'institution scolaire et à l'insertion socioprofessionnelle ainsi que de celles traitant des pratiques culturelles et religieuses, rédaction à laquelle a également participé Sabah Lazizi. Sylvain Aquatias s'est consacré, là encore avec moi, à la partie portant sur les pratiques matrimoniales, tout en prenant en charge ce qui relevait du traitement informatique. Je tiens à exprimer ici à tous mes remerciements pour leur collaboration. De même qu'à Odile Merckling qui a bien voulu relire le manuscrit en y apportant ses remarques et ses critiques. A participé à la mise en forme de ce travail Claudine Benachour que je remercie également.

Enfin, nous exprimons notre reconnaissance au FAS qui a pris en charge cette étude et sa publication, et surtout notre gratitude aux familles qui ont bien voulu nous honorer de leur confiance et sans lesquelles cette recherche n'aurait pu avoir lieu et ce livre aucune raison d'être.

Il reste, bien entendu, que par respect pour leur vie privée, les noms et prénoms des personnages et les lieux où ils résident ont été changés.

Ahsène Zehraoui

AVANT-PROPOS

La question du devenir des travailleurs étrangers et de leurs familles continue de susciter discussions et débats au sein de la classe politique, du mouvement syndical et associatif ainsi que parmi les citoyens. Le problème est le plus souvent abordé avec passion, sur fond de préoccupations, d'inquiétudes et de fantasmes. Des sons de cloches se font ainsi entendre un peu partout pour alerter sur le danger que représenteraient ces gens venus d'ailleurs pour le devenir de la société française. De fait, les immigrés et leurs enfants sont devenus les boucs émissaires depuis 1983, lorsque, à la suite des élections municipales de Dreux, le Front national a fait de l'immigration son programme électoral, en l'imposant aux autres formations politiques comme thème majeur des enjeux de luttes pour le pouvoir, dans le contexte d'une forte crise économique et sociale et d'une crise des valeurs de la société française.

La politique migratoire a été définie depuis le début des années 80 autour de trois grands axes : la lutte contre l'immigration clandestine ; la maîtrise des flux migratoires par une meilleure efficacité de la surveillance et du contrôle des frontières ; l'intégration des populations installées durablement, voire définitivement dans l'Hexagone. Cette politique semble dictée par une double préoccupation des pouvoirs publics : d'une part, la nécessaire reproduction démographique afin que la France puisse continuer à assurer son devenir historique et la préservation de l'identité nationale ; d'autre part, la défense du modèle républicain d'intégration.

Toutefois, notre propos n'est pas d'entrer dans ce genre de considérations, mais d'apporter une contribution à la connaissance des populations, rarement associées à des débats qui les concernent au premier chef, en leur donnant la parole qui leur a souvent été refusée, dans le cadre d'une étude effectuée sur les familles d'origine algérienne en France pour le compte du Fonds d'action sociale. La recherche a été menée deux années durant par le biais d'une enquête de terrain auprès de neuf familles tri-générationnelles comprenant une population de 184 personnes, dont une soixantaine a été interviewée de façon approfondie avec le recueil de récits de vie par la méthode biographique. L'objet de notre étude a plus précisément porté sur les processus différenciés d'intégration. Nous pensons, en effet, que l'intégration est moins un état

(approche fonctionnaliste) ou une étape ultime (approche évolutionniste) qu'un processus dans le cadre d'une dynamique sociale. C'est pourquoi nous avons choisi de présenter les résultats par thème, par famille et par individu pour rendre compte de la diversité des parcours et de la singularité des trajectoires sociales des membres des familles enquêtées, à travers lesquelles nous démontrons qu'il n'y a pas d'intégration type, mais différents niveaux et différentes formes d'intégration au sein de la société.

L'intérêt d'une étude portant sur les familles d'origine algérienne provient du fait que désormais trois générations coexistent au sein de celles-ci. Avant de présenter cette recherche et ses résultats, il nous semble important de situer le cadre socio-historique dans lequel s'est développé le mouvement migratoire des Algériens vers la France.

INTRODUCTION

Le cadre historique

En l'absence des données socio-historiques fiables, il n'est pas aisé de dater avec précision les débuts de l'immigration algérienne. Cependant, tout laisse à penser qu'elle a commencé au début du siècle, voire quelques années plus tôt. Ainsi, lorsqu'en 1912 le ministère français de l'Intérieur a procédé pour la première fois à un dénombrement de la population algérienne en métropole, estimée alors à 5 000 personnes, cela faisait déjà un certain temps que des Algériens avaient franchi la Méditerranée à titre individuel pour tenter leur chance et échapper ainsi aux dures conditions de vie qui leur étaient imposées par la colonisation. Néanmoins, ce n'est qu'à partir du moment où la France s'est engagée dans les hostilités contre l'Allemagne et que ses fournisseurs traditionnels, comme la Belgique et l'Italie, se sont trouvés dans l'impossibilité de lui fournir la main-d'œuvre dont elle avait besoin, qu'elle a décidé d'aller puiser dans ses colonies, parmi lesquelles l'Algérie représentait un réservoir non négligeable pour renforcer son potentiel militaire et faire tourner ses industries de guerre. Dès lors, les Algériens vinrent en grand nombre au cours de cette période, certains étant envoyés sur le front combattre l'ennemi, d'autres recrutés dans les usines et les chantiers. Ainsi, entre 1914 et 1918, ils étaient près de 100 000 à séjourner sur le territoire français en tant qu'ouvriers ou soldats.

Dès la fin des hostilités, ils durent retourner pour la plupart en Algérie, et en 1919, il n'en restait guère plus de 10 000 Algériens sur le sol métropolitain. Toutefois, à partir de ce moment-là, l'émigration algérienne vers la France allait devenir un phénomène irréversible, se manifestant par un va-et-vient constant entre les deux rives de la Méditerranée. Et suivant les périodes d'expansion ou de crise économique, l'état du marché du travail français, la situation économique, politique et sociale en Algérie, les motivations et les projets des émigrants potentiels, on vit se développer une dynamique de départs ou de retours dans le cadre d'un mouvement migratoire d'hommes seuls.

Ainsi fit-on appel à cette main-d'œuvre lorsque démarra la reconstruction dans les années 20, et lorsque se firent sentir les effets de la grande crise boursière de 1929, c'est-à-dire au début des années 30, les travailleurs algériens repartirent chez eux. Un scénario proche se

produisit entre le milieu des années 30 et le début de la Seconde Guerre mondiale. Force est de constater que, dès cette époque, on pouvait déjà déceler une certaine dynamique tendant vers l'augmentation continue du nombre des immigrés qui vinrent offrir leur force de travail en France. L'immigration algérienne, qui ne représentait plus que 1,3 % de l'ensemble de la population étrangère en 1946, n'a cessé depuis de prendre de l'ampleur, passant de 16,2 % du total de cette population en 1962, à 21,7 % en 1982, où elle atteint le pourcentage le plus élevé, pour ensuite descendre à 17,2 % en 1990.

Tableau 1 : Présence algérienne en France selon les différents recensements de la population

Recensement	Étrangers	Algériens	Rapport Algériens /étrangers
1946	1 743 619	22 114	1,3 %
1954	1 765 298	208 540	12,0 %
1962	2 169 665	350 484	16,2 %
1968	2 621 088	473 812	18,1 %
1975	3 442 415	710 690	20,6 %
1982	3 714 200	805 116	21,7 %
1990	3 607 590	614 207	17,2 %

Source : INSEE

Une émigration de travail et d'hommes seuls

Ce mouvement migratoire — réglementé d'abord par la France seule et ensuite par des accords bilatéraux depuis la proclamation de l'indépendance de l'Algérie en 1962, qui s'inscrit dans le cadre de grandes migrations de travail du XIX^e et du XX^e siècles en rapport avec le développement du capitalisme, de l'industrialisation et de l'urbanisation — est resté pendant près d'un demi-siècle un phénomène masculin. Cette immigration a été ainsi longtemps dominée par la figure de l'homme seul, "installé" dans le provisoire et l'idée de retour.

Toutefois, la migration algérienne n'en gardait pas moins un caractère familial très prononcé, du fait précisément du type de structures sociales qui prédominait dans le pays d'origine, notamment dans le milieu rural et paysan. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'une structure familiale de type patriarcal qui s'est répandue dans tout le bassin méditerranéen et où tout ce qui se rapporte au monde extérieur relève exclusivement des prérogatives de l'homme,

tandis que les femmes ont la responsabilité de la sphère domestique. En ayant recours à la métaphore, on pourrait dire que, dans un tel contexte, l'homme est à la fois le président de la République et le ministre des Affaires étrangères, tandis que la femme ne dispose que du portefeuille du ministre de l'Intérieur, sans pouvoir de police. Dans ces conditions, il est aisé de comprendre pourquoi la migration a été d'abord le fait des hommes.

Il s'agit donc, jusqu'aux débuts de la guerre d'Algérie, d'une émigration par délégation de travailleurs venus pour un temps déterminé et investis d'une mission bien précise par les groupes d'origine auxquels ils étaient tenus de rendre des comptes. Pour ces raisons, le processus de féminisation, et par conséquent la constitution de familles, n'ont pris forme que progressivement avant de devenir le phénomène dominant.

La féminisation de la migration : un processus lent mais continu

A l'instar de l'émigration de travailleurs, les débuts de l'émigration féminine restent mal connus. La première référence date de 1932 et concerne la répartition des Kabyles dans la région parisienne. A cette époque, les couples mixtes composés d'Algériens et d'Européennes, constitués en particulier sous la forme d'unions libres, étaient relativement nombreux, mais le nombre de femmes musulmanes — pas plus d'une cinquantaine — était insignifiant¹. Il n'empêche que certains travailleurs avaient déjà reconstitué une structure familiale avec des Européennes. Ce désir de vouloir vivre en famille allait se poursuivre par la suite à travers la venue des femmes algériennes. Toutefois, cette émigration féminine ne s'est guère développée avant la Seconde Guerre mondiale, et n'a commencé à prendre réellement de l'ampleur qu'à partir de la guerre de libération nationale algérienne, avec ce que nous avons appelé l'"immigration refuge".

La première estimation sur le plan statistique² est néanmoins celle du recensement de 1931, recensement qui évaluait à 1 162 le nombre

-
1. MASSIGNON Louis, "La répartition des Kabyles dans la région parisienne", *Revue des Études Islamiques*, 1932.
 2. Ce n'est qu'à partir du recensement de 1946 que les Algériens ont été comptabilisés en tant que tels car auparavant ils figuraient sous la rubrique "Resortissants d'Afrique. Sujets français depuis 1921".

de femmes d'origine maghrébine sur une population de 85 568 personnes, soit 1,2 % de l'ensemble de l'immigration nord-africaine à cette époque.

En 1926, on ne comptait guère *« plus de deux femmes pour 100 Africains en France et sept femmes pour un Chinois, ce qui s'explique par le fait que lorsque les musulmans et les Chinois émigrent, ils laissent presque toujours leur femme au pays et en prennent une autre là où ils s'installent »*³.

En 1936, le nombre de femmes est encore faible, même si l'on constate une légère progression par rapport au recensement précédent, où l'on dénombrait 1 370 femmes sur une population totale de 78 891 ressortissants d'Afrique du Nord. Dix ans plus tard, en 1946, la population féminine est évaluée à 509 personnes.

Ce n'est qu'en 1954 que cette immigration commence à devenir significative. Les femmes sont alors au nombre de 14 920 sur un total de 208 540 immigrants algériens. La progression par rapport aux évaluations précédentes a été, certes, non négligeable en termes de rapport hommes/femmes puisque, depuis 1936, la part des Algériennes est passée de 1,7 % à 7,1 %, mais la part des hommes algériens n'en restait pas moins très élevée. Cependant, il faut noter que *« cette immigration cesse d'être, comme elle l'avait toujours été, exclusivement masculine. Des femmes et des enfants arrivent à leur tour, surtout depuis 1948 et 1949 »*⁴.

Dès lors, tout en étant encore majoritairement le fait de travailleurs seuls, nous voyons à l'œuvre, dans le cadre de ce mouvement migratoire, un processus dynamique qui allait s'amplifier au fil des années⁵. Quoi qu'il en soit, en 1962, au moment de l'indépendance de l'Algérie, le sexe féminin représentait 16,4 %, et cette tendance s'accentua par la suite, au point que la part de femmes atteignit 32 % en 1975 et 41,1 % de la population algérienne en France au dernier recensement de 1990.

3. MAUJCO Georges, *Les travailleurs étrangers en France*, Paris : Ed. Armand Colin, 1932.

4. GIRARD Alain, STOETZEL Louis, *Français et immigrés. Nouveaux documents sur l'adaptation. Algériens, Italiens, Polonais : le Service social d'aide aux migrants*, Paris : INED-PUF, 1954, p. 96.

5. *Ibidem*, p. 97 : « Le fait dominant demeure l'apparition de cette immigration familiale. Elle semble amenée à se développer dans les années à venir ».

Tableau 2 : Répartition de la population algérienne en France par sexe

Recensement	Nombre d'Algériens	Hommes	Femmes	Part des femmes (en %)
1946	22 114	21 506	509	2,2
1954	208 540	193 620	14 920	7,1
1962	350 484	292 777	57 707	16,4
1968	473 812	347 404	126 408	31,1
1975	710 690	483 090	227 600	32,0
1982	805 116	494 540	310 476	38,5
1990	614 207	369 261	253 946	41,1

Source : INSEE

Mais si un tel phénomène n'est apparu que progressivement, dès ses débuts il était important dans le cadre du devenir de la migration algérienne : « *La question posée à la France [...] ne se posera véritablement en termes d'immigration que si le mouvement amorcé se développe et si la présence de familles musulmanes sur le territoire français transforme des déplacements temporaires en une installation plus stable. Les enfants de ces familles désireront-ils rester dans le pays où ils ont grandi et les difficultés rencontrées par leurs parents s'estomperont-elles pour eux ? L'avenir le dira, et il convient d'observer de très près l'adaptation de ces familles et le développement de leurs enfants* »⁶.

La constitution d'une famille : une nouvelle aventure migratoire

En réalité, plusieurs facteurs expliquent cette transformation de l'immigration algérienne sous forme familiale. Toutefois, il existe une dynamique propre aux mouvements migratoires, lesquels, une fois déclenchés dans une direction, tendent à se transformer à terme sous forme de peuplement, avec des variantes suivant les époques, les conjonctures économiques, les pays d'accueil et de départ ainsi que le type même de migration.

Dans cet ordre d'idées, il est intéressant de noter que ce ne sont pas tous les travailleurs algériens qui ont opté pour le regroupement familial ou la constitution d'une famille en immigration. Ceux qui n'ont pas fait venir leur épouse d'Algérie, voire leurs

6. *Ibidem*.

enfants, ou ceux qui n'ont pas contracté mariage dans l'Hexagone avec une compatriote ou une femme d'une autre nationalité sont encore nombreux. Les raisons présidant au refus de vivre en famille étant multiples, il n'existe pas de cas type. Certains avaient ainsi souhaité se faire rejoindre par leur épouse et leurs enfants, mais se sont confrontés à toute une série d'obstacles que leur imposait la réglementation juridique en vigueur, tel l'impératif de disposer d'un logement et de revenus suffisants. Ceux-là furent acculés à une sorte d'impasse. En effet, pour bénéficier d'un logement — à moins d'avoir des moyens suffisants pour faire appel au marché privé, ce qui n'était pas le cas de la majorité de ces travailleurs qui disposaient de faibles revenus —, il fallait déjà vivre en famille, et pour faire venir son épouse et ses enfants, il convenait d'être propriétaire ou locataire d'un logement jugé adéquat, compte tenu du nombre d'enfants, de la superficie et du confort.

D'autres, n'ayant jamais renoncé à l'idée de retour, n'ont tout simplement pas souhaité se faire rejoindre par leur épouse et leurs enfants ou prendre femme en France. Cependant, quels que soient leurs motivations et leurs projets, les travailleurs immigrés qui n'ont pas pu ou voulu avoir une vie familiale dans la société d'accueil ont tous pour caractéristique commune de faire partie des groupes d'hommes seuls, vivant le déracinement et l'exil dans une sorte de *statu quo ante*. Les uns attendent de surmonter les obstacles qu'ils rencontrent pour se faire rejoindre par leur épouse et leurs enfants ; les autres attendent la retraite pour rentrer définitivement ou poursuivre le va-et-vient entre les deux pays, avec des séjours plus longs en Algérie. Tel n'est pas le cas de ceux qui sont parvenus à modifier le projet initial en optant pour la vie en famille soit par le biais du regroupement familial, soit en contractant mariage dans l'Hexagone. Il s'agit là d'une autre aventure migratoire et d'une nouvelle différenciation qui s'opère au sein des groupes d'immigrés algériens, entre ceux qui ont choisi l'installation plus ou moins définitive et ceux qui continuent d'attendre le retour au pays. Là encore, certains ont mis plus de temps que d'autres avant d'effectuer un tel choix de lieu de fixation et de mode de vie. D'après les résultats de diverses enquêtes, la moyenne du séjour qui sépare la venue de l'homme de celle de la femme se situe, dans la majorité des cas, entre cinq et dix ans.

Les modalités et les procédures du regroupement familial sont en fait régies par un décret du 29 avril 1976, modifié en décembre

1984 par Georgina Dufoix, alors ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, sous le gouvernement Fabius, modification qui entraîna de vives réactions de la part des associations de solidarité avec les immigrés qui en dénoncèrent la sévérité et qui menèrent des campagnes pour le droit de vivre en famille.

Dans tous les cas, c'est à partir du regroupement familial, du mariage ou d'une union libre contractés en France que se constitue la famille issue de l'immigration, phénomène qui s'inscrit dans le cadre d'une évolution socio-démographique se traduisant par l'existence d'un grand nombre de familles et par l'augmentation de la part d'enfants nés en Algérie ou en France. Ainsi, en 1990, les jeunes de moins de 25 ans représentent 32,1 % de l'ensemble de la population d'origine algérienne. Dès lors, cette immigration se présente comme un arbre à deux branches : d'un côté les hommes seuls, de l'autre les familles. C'est au sein de celles-ci, et en particulier à travers les enfants, que se pose véritablement le problème de l'avenir des immigrés algériens et de leur descendance. D'où l'intérêt de la recherche portant sur ce domaine précis, recherche que nous avons entreprise deux années durant en 1995 et 1996 dans le cadre d'un contrat passé avec le Fonds d'action sociale.

En effet, la mutation d'une migration *noria* à la migration de peuplement⁷, qui se traduit par la présence des familles, ne manque pas de susciter nombre de questions et d'interrogations quant au devenir de l'immigration algérienne. Celle-ci débouchera-t-elle à terme sur la formation de minorités ou de communautés, ou sur l'assimilation ? Ou bien donnera-t-elle lieu à d'autres formes d'intégration ?

En ce qui concerne les populations d'origine algérienne, le débat porte certes sur leur intégration, mais surtout sur la forme que cette intégration pourrait prendre dans la réalité (et par comparaison avec les populations d'autres origines), c'est-à-dire probablement — et c'est ce que nous chercherons à démontrer — celle de l'assimilation individuelle ou de la constitution de minorités ethno-culturelles ségréguées. Car si nous savons que l'assimilation l'a emporté en prenant en compte une longue période en ce qui concerne les populations issues des vagues migratoires des années 20 et 30, en provenance surtout de pays européens (notamment par le biais des naturalisations et des

7. ZEHRAOUI Ahsène, *L'immigration : de l'homme seul à la famille*, Paris : Ed. CIEMI-L'Harmattan, 1994.

mariages mixtes), il n'en a pas été de même des migrants algériens venus pendant la même période dont la plus grande partie a été concernée par des phénomènes d'aller et retour entre la France et leur pays d'origine.

La question posée est alors la suivante : les Algériens de France formeront-ils une minorité par autoségrégation ? Ou bien s'intégreront-ils individuellement ?

En d'autres termes — pour utiliser le langage de ceux qui persistent à parler en termes de "modèles", alors que l'impact de la dynamique socio-historique devrait les inciter à plus de réserves —, les membres de cette population évolueront-ils, avec d'autres, vers le modèle américain d'intégration collective et d'affirmation d'une identité ethnique ? Ou bien s'inscriront-ils dans le modèle français républicain reposant sur l'individu et la dissolution des communautés ? Ou, encore, se retrouveront-ils dans une réalité qui relèverait de "l'entre-deux", formée d'une sorte de mélange de chacun de ces "modèles" ?⁸

En fait, le problème de fond qui apparaît à travers ce débat porte également sur les transformations que pourrait connaître la société d'accueil. A ce propos, si la constitution de "groupes ethniques",

-
8. Quelques références importantes pour l'approfondissement de ce type de problématique : BEAUD Stéphane, NOIRIEL Gérard, "L'assimilation, un concept en panne", *Revue Internationale d'Action Communautaire*, n° 21/61, printemps 1989, pp. 63-76 ; DUBET François, *Immigration : qu'en savons-nous ?*, Paris : La Documentation française, 1989 ; LAPEYRONNIE Didier, *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris : PUF, Collection Sociologie d'aujourd'hui, 1993 ; MERCKLING Odile, *Immigration et marché du travail. Le développement de la flexibilité en France*, Paris : Ed. CIEMI-L'Harmattan, 1998 ; NOIRIEL Gérard, *Le creuset français*, Paris : Ed. du Seuil, Collection L'univers historique, 1988 ; SCHNAPPER Dominique, *La France de l'intégration. Sociologie de la Nation*, Paris : Ed. Gallimard, 1991 ; TODD Emmanuel, *Le destin des Immigrés. Assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris : Ed. du Seuil, 1995.
 9. Selon la définition donnée par D. Schnapper, « l'ethnie qui, contrairement à la nation, n'a pas nécessairement d'expression politique, est une collectivité caractérisée par une culture spécifique, la conscience d'être unique et la volonté de le rester, fondées sur la croyance (le plus souvent fausse) d'une ascendance commune » [D. SCHNAPPER, *op. cit.*]. Et D. Schnapper de citer A. D. Smith : « La communauté ethnique ou "ethnie" peut être définie comme un groupe social dont les membres partagent le sentiment d'avoir des origines communes, revendiquent une histoire et un destin communs et spécifiques et ont le sentiment de leur unité et de leur solidarité » [SMITH A. D., *The ethnic revival*,

au sens plein du terme, est pour l'heure improbable dans le contexte français (et d'autant plus s'agissant des Algériens fortement marqués par une histoire nationale et par une diversité sur le plan ethnique), il n'est pas moins vrai que des liens communautaires tendent à se reconstituer sur la base de l'habitat, des pratiques culturelles et associatives, de l'ethnic business et à se renforcer sous l'impact des processus de ségrégation et de discrimination. Le maintien de traits culturels et de valeurs susceptibles de favoriser l'émergence d'un sentiment d'appartenance à une même collectivité pourrait donc remettre en cause à terme le modèle français du lien social moderne, fondé sur l'individualisme¹⁰.

Tout dépendra évidemment de l'évolution des autres groupes sociaux et ethno-culturels ainsi que de la société elle-même.

Cambridge University Press, 1981, p. 66]. Le concept de "groupes ethniques", tel qu'il a été employé dans la littérature de langue anglaise depuis les années 60, se réfère à l'apparition de phénomènes identitaires, tout d'abord dans le contexte de la société nord-américaine. Il désigne des groupes qui se distinguent par des traits culturels spécifiques tels que la langue, la religion, le mode de vie, les coutumes, les valeurs. Le terme *ethnicity* aurait ainsi été défini par l'anthropologue Lloyd Warner [WARNER L., SROLE S., *The social system of american ethnic group*, New Haven : Yale University Press, 1945] et comporte une dimension subjective qui implique l'existence d'un sentiment d'appartenance des individus à une même collectivité. Officiellement reconnus aux États-Unis, les groupes ethniques défendent ouvertement et collectivement les intérêts spécifiques de leurs membres et revendiquent l'application des droits sociaux à travers des mesures de discrimination positive.

10. L'usage du terme "communauté" dans le cas de groupes minoritaires issus de l'immigration nous semble excessif, et nous lui préférons celui de "minorités ethno-culturelles", terme impliquant des liens plus distendus entre les individus mais marquant une certaine capacité de résistance à la dissolution des liens communautaires. L'usage du terme "communauté" sous-entend, en effet, l'existence de liens directs, profonds et affectifs entre les individus, et renvoie à la distinction entre *Gesellschaft* et *Gemeinschaft*, ou entre communalisation et socialisation, d'après la terminologie de M. Weber. Selon D. Schnapper, à la différence des États-Unis, on ne pourrait parler en France de l'existence de véritables communautés culturelles : « *L'usage courant de la "communauté juive", de la "communauté musulmane" ou de la "communauté arménienne", qui emprunte au modèle américain, est inadapté pour la France* », tandis qu'aux États-Unis « *les communautés y désignent des groupes d'individus partageant une même culture, non pas transportée mais reconstituée en une identité nouvelle à partir de bribes ou de souvenirs [...]. Elles sont organisées autour d'institutions communes (synagogues, églises polonaises ou italiennes, associations culturelles ou de bienfaisance, organisation politique à l'intérieur des deux grands partis, etc.) et reconnues en tant que telles dans la vie sociale* » [D. SCHNAPPER, *op. cit.*, p. 99].

Mais dans tous les cas de figure, la structure familiale occupe une place centrale dans la dynamique du changement et de transformation à l'œuvre. L'intérêt d'une recherche sociologique sur les familles d'origine algérienne est alors précisément de nous permettre d'entrer dans la complexité de la réalité des phénomènes migratoires et dans la diversité des formes de socialisation et d'intégration à travers l'étude des parcours et des trajectoires individuelles et collectives.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE

PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODE D'ENQUÊTE

La famille issue de l'immigration : construction d'un objet sociologique

Prendre pour objet de recherche les familles d'origine algérienne en France, c'est s'engager dans un pari risqué mais passionnant. En effet, si les études sur les phénomènes migratoires se sont multipliées au cours de cette dernière décennie en Europe, et notamment en France, la sphère familiale n'a guère été traitée. Les États-Unis ne sont pas l'exception. Dans son ouvrage qui date quelque peu, René Duchac n'a pas manqué d'en faire le constat¹. Il explique le manque d'intérêt des chercheurs pour un tel sujet d'abord parce que le migrant est perçu comme un isolé, vivant hors d'un cadre familial ; ensuite parce que l'observation de la famille dans sa vie quotidienne est une entreprise difficile d'un point de vue méthodologique ; enfin parce que le facteur familial n'est pas reconnu comme un déterminant dans les processus migratoires par la majorité des sociologues américains. Cela va, semble-t-il, à l'encontre d'autres observations faites par ailleurs. Ainsi, dans le cas de la France, Georges Mauco avait déjà remarqué en 1932 que « *l'immigration familiale pratiquée par un grand nombre d'employeurs et permettant de réduire la proportion toujours considérable des isolés et des instables est favorable à l'adaptation et à l'assimilation* »². De son côté, Robert Descloîtres note que « *l'intégration sociale, notamment l'intégration urbaine, ne peut se faire harmonieusement qu'au sein du groupe familial. Il n'est pas inutile de rappeler le rôle de l'épouse, celui des enfants dans l'établissement de relations sociales* »³.

-
1. DUCHAC René, *La sociologie des migrations aux États-Unis*, Paris-La Haye : Ed. Mouton, 1972.
 2. MAUCO Georges, *op. cit.*
 3. DESCLOÎTRES Robert, *Le travailleur étranger en France. Son adaptation au monde industriel et urbain*, Paris : OCDE, 1967.

Cependant, malgré les remarques de ces deux auteurs, le domaine est demeuré en grande partie inexploré, et les travaux pionniers, tels ceux d'Andrée Michel⁴, n'ont guère été suivis jusqu'à une date récente. Ce n'est que depuis les années 80 que quelques thèses et articles ont été consacrés à la famille issue de l'immigration, un intérêt nouveau pour cette structure sociale s'étant incontestablement créé. Force est néanmoins de reconnaître que la production sociologique que lui est consacrée est encore loin d'être suffisante. Pourtant, cette institution est au centre de la problématique du devenir de l'immigration et, par conséquent, des processus d'intégration.

Quoi qu'il en soit, nous présentons dans la première partie de cet ouvrage, la problématique concernant l'évolution de la famille d'origine algérienne et son mode d'intégration dans la société française, ainsi que la présentation de notre échantillon composé de neuf familles.

Problématique de la famille

De nombreuses institutions exercent des pressions sur la famille, pressions normatives qui en définissent les formes préférentielles par coercition (lois) et par incitation (travail social, politiques de logement)⁵. Cependant, la famille dispose d'une « double puissance de résistance et d'adaptation »⁶ : elle produit ainsi du contrôle social, définissant les statuts de chacun de ses membres et les relations qu'ils sont censées entretenir entre eux. C'est dire à quel point cette institution est une instance d'arbitrage du changement puisque c'est en son sein que l'innovation et la tradition se rencontrent, interfèrent et qu'apparaissent les réaménagements, les négociations et les conflits sur les va-

4. MICHEL Andrée, *Famille, industrialisation, logement*, Paris : PUF, 1959 ; MICHEL Andrée, *Sociologie de la famille et du mariage*, Paris : PUF, 1972 ; MICHEL Andrée, *The modernisation of Nord African families in the Paris area*, The Hague-Paris : Ed. Mouton, 1974.

5. Ceci est valable aussi bien pour l'Algérie, où la tradition coranique et le Code de la famille de 1984 définissent les droits et les devoirs de chacun des membres du groupe domestique, que pour la France, où les lois fiscales, le système de solidarité et les politiques sociales construisent des images préférentielles de la famille.

6. SEGALEN Martine, *Sociologie de la famille*, Paris : Ed. Armand Colin, 1981, p. 6.

leurs. Et, à un niveau plus général, les processus de déstructuration et de restructuration des familles interviennent dans les trajectoires sociales de ses différents membres. La famille suit donc un principe hologrammique⁷ qui la constitue en objet complexe. Cette institution porte en elle les règles de l'organisation sociale, de même que la société articule les lois sur la famille. Il est alors difficile de déterminer comment s'expriment les initiatives individuelles et les contraintes macro-sociales, en agissant les unes sur les autres. Cet enjeu heuristique est d'autant plus important dans l'étude de la famille en situation migratoire qu'un système de double contrainte est créé à la fois par l'organisation sociale du pays d'origine et par celle du pays d'accueil. La compréhension du processus de transformation de la structure familiale, mais aussi des rôles, des fonctions et des statuts, passe ainsi par une restitution de la complexité des tensions et des rapports à l'œuvre entre les membres de la famille et entre ceux-ci et les individus, les groupes et les institutions des deux sociétés.

La famille d'origine algérienne en France

C'est cette complexité qu'il va nous falloir analyser avec la famille algérienne émigrée-immigrée. Toutefois, pour approfondir notre problématique, nous devons faire un retour théorique vers la famille algérienne en Algérie afin de voir comment notre cadre conceptuel doit évoluer pour arriver à rendre compte des transformations familiales et de différentes trajectoires de ses membres.

La famille algérienne en Algérie

Dans cet ordre d'idées, il serait erroné d'opposer la tradition — sous la forme de la famille telle qu'elle existait en Algérie à l'époque des migrations — à la modernité, représentée par les formes familiales nées de la confrontation à la situation migratoire. D'abord, du fait que la famille en Algérie a connu différentes formes selon les régions, les milieux sociaux et les périodes historiques. La différence entre le milieu rural et le milieu urbain, pour ne considérer que cet exemple, est ainsi à prendre en compte. Ensuite, du fait que les migrations se sont déroulées

7. MORIN Edgar, *La méthode. Tome 3 : La connaissance de la connaissance*, Paris : Ed. du Seuil, 1986.

dans le temps et que les formes de structuration familiale peuvent ne pas avoir été les mêmes aux différentes époques d'émigration. Enfin, le postulat selon lequel le Maghreb aurait une forme plus traditionnelle de structuration familiale et que, suite aux migrations, les familles d'origine algérienne prendraient une forme plus moderne en France, est une pétition de principe à caractère évolutionniste qui ne résout rien. Il nous faut donc procéder à un examen succinct, mais précis, de ce que nous pouvons savoir de l'évolution des formes familiales en Algérie, ne serait-ce que pour pouvoir montrer comment les processus de changement et d'intégration se construisent entre plusieurs schémas d'organisation sociale possibles.

A ce propos, il convient de préciser que le Coran, la *sunna* et la *šîra* sont les trois références du système juridique islamique qui définissent les rapports entre les individus, notamment en ce qui concerne les règles du mariage, du divorce, de l'adultère et de l'héritage. Le fait que le système juridique s'appuie sur les textes fondamentaux d'une religion implique déjà un rapport à la loi différent de celui qui se joue dans les sociétés où le pouvoir civil et le pouvoir religieux sont distincts. En effet, dans ce cas, la notion de famille est totalement liée à la sacralité, comme l'a bien fait remarquer Mostefa Boutefnouchet : « Le terme "famille" en langue française semble, à notre avis, plus juridique, plus impersonnel, plus instable en tout cas que le terme arabe "el ayla", qui sous-entend valeurs sacrées et non pas juridiques, lien du sang ou personnalisation poussée des relations de parenté et pérennité de ces valeurs et de ces liens »⁸. Ce constat, qui manque singulièrement d'objectivité, de l'aveu même de son auteur, montre bien comment la religion a un certain impact sur les formes d'organisation sociale en Algérie.

Par exemple, la législation islamique définit avec précision les droits et les devoirs de chacun des deux époux. Mais le mariage est lié avant tout à une stratégie familiale, même si la loi coranique prévoit que l'accord du conjoint est nécessaire. La femme restera subordonnée à son mari tout au long de leur vie commune, ce qui s'exprime notamment à travers la possibilité que lui est donnée de répudier son épouse. En effet, l'homme avait le

8. BOUTEFNOUCHET Mostefa, *La famille algérienne*, Alger : SNED, 1982, p. 39.

droit de répudier d'un simple mot la femme dont il ne voulait plus comme compagne. La possibilité d'avoir plusieurs femmes (limitée à quatre) est une autre prérogative masculine, possibilité cependant peu employée et liée à un certain nombre de conditions matérielles difficiles à remplir dans la réalité et au concept de justice. Ainsi, même institutionnalisée, la polygamie reste-t-elle limitée dans la pratique. En revanche, le Coran garantit les droits économiques de la femme que le mari doit loger, vêtir et nourrir sans réclamer de contrepartie financière ou ménagère. De même, l'institution du *douaire*, qui permet à la femme répudiée de disposer d'une petite autonomie financière, relève du Coran.

Dans tous les cas, la famille algérienne traditionnelle est au fondement de toute l'organisation sociale : « *La famille est l'alpha et l'oméga de tout le système : groupe primaire, modèle structural de tout groupement possible ; atome social indissociable qui assigne et assure à chacun de ses membres sa place, sa fonction, sa raison d'être et, en certaine façon, son être* »⁹. C'est ainsi que l'*ayla*, la grande famille rurale algérienne, fait partie des structures sociales qui, du modèle le plus petit au plus grand, renvoient à la répartition des instances territoriales. Les familles se répartissent ainsi en clans (*ferqa*), qui se regroupent en tribus (*arch*), en partant d'un quartier de village jusqu'à la région, le *bled*¹⁰. Et M. Boutefnouchet souligne au début de sa thèse sur l'évolution de la famille algérienne que « *la famille algérienne traditionnelle rassemble les caractéristiques de l'indivision, de l'agnatisme et du patriarcat, mais elle est marquée surtout par l'indivision et l'agnatisme* »¹¹. L'agnation domine parce que la descendance s'inscrit dans la lignée du père fondateur et dans l'indivision du fait que celui-ci a en charge ses enfants, mais aussi les enfants de ses fils et les enfants des fils de ses fils : c'est dire combien la descendance masculine est préservée au sein de la lignée. Les fils restent ainsi dans la maison du père, tandis que les filles sont données en mariage et vont habiter chez leur belle-famille.

9. BOURDIEU Pierre, *Sociologie de l'Algérie*, Paris : PUF, 1961, p. 86.

10. M. Boutefnouchet est plus précis puisqu'il cite deux stades intermédiaires entre la famille et le clan : la phalange (*kharrouba*) et la sous-fraction (*dechra*).

11. BOUTEFNOUCHET Mostefa, *op. cit.*, p. 27.

Néanmoins, si la famille devient trop importante, elle se subdivise alors en segments indépendants.

Les relations nouées au sein de la famille suivent des schémas prédéterminés qui définissent des affinités et des préférences entre ses différents membres. La relation la plus forte est sans conteste celle qui s'établit entre le père et le fils. Le père est le garant de la loi — qui est à la fois une loi coutumière et une loi religieuse — et le gardien des valeurs ancestrales. Il dispose d'un réel prestige auprès de ses fils, d'autant plus que c'est lui qui détient l'autorité économique et qui organise le travail de tous. Si la relation avec la mère est moins forte, celle-ci tient cependant un rôle précis cumulant des tâches pratiques et des valeurs symboliques. Elle dispose ainsi d'un statut domestique et économique auquel correspond l'organisation de la vie interne de la maison et joue un rôle symbolique par l'intégrité physique liée à sa fonction de fécondité. C'est elle qui s'occupe de l'éducation des enfants, garçons et filles, élevés ensemble jusqu'à la puberté. Car la séparation des hommes et des femmes, très sévère, s'applique également à la relation frères-sœurs, ce qui s'explique par le fait que comme la jeune fille doit quitter le domicile familial dès son mariage, ses frères évitent de s'attacher à elle. Cette mise à distance est peut-être également due à un fort interdit de l'inceste. Par contre, des relations privilégiées s'établissent entre la cousine paternelle et le fils, et ce, en vue de favoriser le type de mariage préférentiel établi par la coutume.

Les relations entre frères sont, quant à elles, liées à la classe d'âge, une hiérarchie s'établissant entre les aînés et les cadets. Au-delà de 12 ans, les relations à plaisanterie sexuelle sont mal vues entre frères. Les affinités s'établissent alors avec les cousins parallèles, toujours en fonction de la classe d'âge. Ce même type de relation privilégiée peut également s'établir avec les cousins croisés, peut-être encore plus librement puisque ceux-ci sont davantage éloignés du lignage. De même, une relation plus souple que celle entretenue avec le père s'établit avec l'oncle paternel. Les familles du mari et de l'épouse ont en général des rapports fondés sur la solidarité et le conflit dans le cadre des stratégies d'alliances destinées à favoriser les unes au détriment des autres. Ainsi, dans la majorité des cas, le père souhaite marier ses enfants à ses neveux ou nièces, alors que la femme préférerait, bien sûr, que ces alliances aient lieu au sein de sa propre famille. Il s'agit là d'un antagonisme qui se révélera d'ailleurs encore plus intense lors des transformations familiales.

Cependant, au cours des années 70, l'autorité publique apporte de notables modifications relatives à la famille sur le plan juridique puisque le droit traditionnel a été supprimé dans certains cas et légitimé dans d'autres. L'un des résultats des changements intervenus a été la reconnaissance du mariage en tant que conséquence de l'union de deux personnes et non plus de l'alliance entre deux familles. La limitation de la répudiation et la reconnaissance du divorce ont alors partiellement modifié les droits de la femme algérienne. Une grande vague de divorces a eu lieu au début des années 70. Une plus grande égalité dans l'héritage fut ainsi acquise. Avec l'avancée des droits de la femme et, par conséquent, le recul du patriarcat, c'est nécessairement une baisse de l'endogamie patrilinéaire qui s'est produite, comme l'ont remarqué R. Basaganar et A. Sayad dans leur recherche entreprise sur la Kabylie à ce moment-là : « *Nous étions persuadés en entamant les recherches, notent-ils, que le type d'endogamie était fréquent. Notre surprise fut considérable en observant que la préférence pour l'endogamie était pratiquement inexistante et que le nombre des alliances se révélait significativement plus important dans la famille de la mère que dans la famille agnatique* »¹².

Toutefois, les modifications juridiques ne sont pas les seuls déterminants des transformations des familles, et elles ne font, dans la plupart des cas, que les confirmer. L'urbanisation progressive de l'Algérie, l'exode rural des populations, l'industrialisation et la scolarisation constituent autant de facteurs à l'origine de la déstructuration de la famille élargie : « *Pendant des siècles, la famille musulmane fut de type patriarcal agnatique : l'évolution des mœurs tend, dans la vie urbaine, à morceler ce type ancien au profit du foyer* »¹³, constate Louis Gardet. Pour sa part, Mostefa Boutefnouchet remarque l'évolution vers la famille restreinte et montre en même temps comment, de la famille étendue à l'avènement de celle-ci, se met en place une forme transitoire d'organisation familiale, un "moyen terme" qu'il désigne par l'expression de « *famille paternelle* »¹⁴.

12. BASAGANAR R., SAYAD Abdelmalek, *Habitat traditionnel et structures familiales en Kabylie*, Alger : CRAPES, 1974.

13. GARDET Louis, *L'islam, religion et communauté*, Paris : Ed. De Brouwer, 1970.

14. BOUTEFNOUCHET Mostefa, *op. cit.*, p. 187.

En réalité, c'est dans le passage du milieu rural au milieu urbain que se jouent les premières grandes transformations de la famille. Les changements sur le plan économique, social et culturel ainsi que la dispersion géographique fragilisent en effet la structure familiale, et parfois la remettent en cause. De même, le contrôle social qui s'exerçait par la proximité quotidienne n'est plus à même d'entraîner une pression forte sur le groupe domestique, à moins qu'il ne trouve une suppléance en la présence importante de personnes de même culture dans le voisinage immédiat de la cellule familiale¹⁵. Dans ces conditions, la définition du système de relations entre les différents membres de la parenté ne pouvait que changer du fait de cette recomposition de l'environnement social, que l'on peut voir déjà se transformer non pas à travers l'émigration, mais dans le cadre de l'exode rural qu'a connu l'Algérie à partir des années 50. Ainsi, Mostefa Boutefnouchet montre bien que les déplacements géographiques influencent profondément les rapports normés qui maintiennent les individus au sein de la famille dans des rôles bien définis.

Toutefois, au cours des années 80, la législation dans ce domaine va être sensiblement modifiée avec la promulgation de la loi du 9 juin 1984 relative au Code de la famille. La femme y est minorée sur le plan du droit et la polygamie institutionnalisée. Entre autres exemples, la femme ne peut contracter mariage sans l'accord de son tuteur matrimonial (c'est-à-dire d'un tiers), l'homme peut prendre plusieurs épouses dans les limites définies par la sharia, l'article 31 interdit à la femme d'épouser un non-musulman. En réalité, ce code ne fait que renforcer le statut juridique et social de la femme algérienne, tel qu'il apparaît dans la structure familiale de type patriarcal et dans le droit musulman.

La famille d'origine algérienne en France

A partir d'un tel contexte, de l'Algérie à la France, conflits, changements, définitions juridiques et flux économiques vont agir de la famille à la société et de la société à la famille, et contribuer à l'évolution des structures familiales. Mais c'est aussi au sein

15. C'est ce que semble indiquer, par exemple, chez les jeunes de banlieue, l'utilisation du terme "cousin", qui correspond à une parenté fictive proche de *Beni Amm*.

même de la cellule familiale que ces transformations vont se faire. En situation d'immigration, dans le cadre d'un mouvement de déstructuration-restructuration, les fonctions, les statuts et les rôles vont se trouver en constante redéfinition, et c'est dans une nouvelle alchimie sociale que chacun devra trouver sa place et sa mesure. Les partitions et les répartitions sont d'autant plus difficiles à assumer que la symphonie n'est pas écrite d'avance, que chacun doit apprendre à jouer et à négocier avec les autres pour trouver sa place dans cette institution sociale. La tâche des membres de la famille est ainsi rendue complexe par les conditions mêmes de la formation de cette structure sociale. La constitution de celle-ci résulte en effet de différents itinéraires, et leur jonction et conjonction portent des risques de conflits potentiels étant donné que la trajectoire sociale de chacun des membres de cette famille issue de l'immigration algérienne apparaît singulière par rapport à la trajectoire de tous les autres. Ainsi, l'existence, dans la grande majorité des cas, de trajectoires sociales différentes ne manque pas d'influer sur la vie familiale et sociale des membres de cette institution et d'avoir un certain impact sur la différenciation des processus d'intégration, avec des rapports spécifiques de chacun aux pays d'émigration et d'immigration, et, par conséquent, aux normes, aux modèles et aux valeurs des systèmes culturels de la société de départ et de la société d'accueil.

Dès lors, selon le vécu que les personnes auront eu de la migration, leur perception de la France ne sera pas la même. Dans ces conditions, si l'intégration n'est pas forcément un phénomène conscient, la résistance à celle-ci peut l'être. Et les différences entre, par exemple, un rapatrié français musulman (*harki*) et un travailleur immigré montrent que, dans une même situation, on peut observer des réactions et des comportements singuliers. En tout cas, au sein de la famille, différents acteurs vont contribuer à la transformation de la structure familiale en tant qu'ensemble de positions de rôles, de statuts et de fonctions sociales. Une redéfinition des prérogatives et des compétences entre mari et femme, entre parents et enfants, entre frères et sœurs s'opère ainsi à travers la migration. Les fonctions de pouvoir et de savoir, réels et symboliques, de l'organisation familiale sont redistribuées : les rôles se distinguent, se complètent ou s'opposent dans une configuration familiale sans cesse renégociée à travers les situations, les projets des membres de la famille et les interactions quotidiennes. Les pouvoirs et les clivages classiques entre divi-

sion du travail, sexe et classe d'âge se recomposent. Changeant de société, les acteurs changent aussi de famille, les réalités économiques, politiques, sociales et culturelles ainsi que les contraintes n'étant plus les mêmes. Le travail du chef de famille est, par exemple, moins valorisé au sein de la société française ; la perte de son emploi peut remettre en question sa fonction économique et, par là, son pouvoir réel et symbolique au sein de la famille. Parallèlement, par les rapports sociaux élargis, il accède à une ouverture sur la société française par le biais de l'établissement de relations professionnelles, de voisinage et d'amitié, à travers le syndicalisme et la formation professionnelle. Les femmes, en reconstituant ou en créant des réseaux d'entraide et de convivialité, mobilisent des forces, reconstituent le lien social et peuvent se positionner différemment par rapport à la fonction et au pouvoir de leurs maris. De tels réseaux n'impliquent cependant pas nécessairement un apprentissage approfondi de la société française : ils peuvent se construire sur un modèle ethnoculturel et créer de nouvelles solidarités favorisant certaines transformations dans la relation homme-femme ainsi que dans la relation aux systèmes culturels des deux sociétés.

En même temps, les usages liés à la consommation à travers la grande distribution, le commerce ethnique ou l'économie domestique se partagent de manière variable entre l'homme et la femme suivant les familles. Dans telle famille, c'est l'homme qui fait le marché, dans telle autre, c'est la femme qui s'occupe de faire les courses dans le supermarché le plus proche. Les enfants contribuent, eux aussi, à l'élaboration d'un schéma syncrétique qui révèle l'arbitrage entre tradition et modernité dans les habitudes d'achat et les modes de vie. Ceux-ci ont davantage accès au monde culturel, ont des loisirs, achètent des disques et des jeux vidéo, font du sport, voient des films... C'est alors le niveau le plus concret de la vie quotidienne qui est négocié entre les uns et les autres sur les choix et les pratiques de chacun. En outre, par le biais de l'école, les enfants disposent des moyens d'obtenir une éducation différente de celle de leurs parents, mieux adaptée à la société française. Par conséquent, leurs fonctions dans l'ensemble familial diffèrent de celles occupées au sein de la famille traditionnelle algérienne. A partir d'un certain âge, leurs connaissances induisent un rapport de complémentarité et d'opposition sur certains plans avec leurs parents qui perdent alors de leur pouvoir et de leur légitimité. Dans ce rapport à l'éducation se

jouent non seulement les relations intrafamiliales, mais également le rapport de la famille aux sociétés de départ et d'accueil.

Les choix matrimoniaux des enfants renvoient, quant à eux, à la complexité des références culturelles. Ces futurs couples, ces maris et ces femmes en devenir posent bien ainsi le problème de la transmission et de l'intériorisation des normes, des valeurs et de l'évolution des conceptions familiales dans la reconstruction générationnelle des couples. Encore faudrait-il différencier les choix des filles de ceux des garçons par rapport à la mixité, les filles étant moins autorisées que les garçons à avoir un conjoint d'une autre nationalité et d'une autre religion. La réussite scolaire et la promotion sociale d'un certain nombre de jeunes filles peuvent également faire de celles-ci une véritable "moitié dangereuse" pour des jeunes hommes dont la situation sociale est — du moins dans un premier temps — beaucoup moins évidente, et qui peuvent chercher à limiter leur évolution professionnelle afin de les maintenir dans une dépendance. Les parents, selon leur âge, leur statut, leur ancienneté en France, leur acculturation, peuvent accepter plus ou moins bien les unions mixtes, unions qui risquent de remettre en question l'homogénéité de la famille. Néanmoins, la pression qui s'exerce dans ce domaine sur les jeunes filles n'est pas aussi forte sur leurs frères, pour lesquels les écarts par rapport à la tradition sont davantage acceptés. C'est probablement ce qui explique cette forte proportion d'unions libres chez les jeunes Maghrébins. Le contrôle de la sexualité féminine, et donc de la visibilité des filles dans l'espace urbain, détermine encore souvent l'honorabilité de la famille. Le mariage peut également apparaître comme une stratégie particulière, permettant d'échapper à la tutelle des parents ou de regagner une honorabilité perdue tant pour les parents que pour les enfants.

Ainsi, à travers la famille, ce sont des rapports multidimensionnels qui sont à l'œuvre, ouvrant tant sur l'intimité des gens que sur la société locale et, à plus grande échelle, sur la société tout entière. Les rapports aux différentes institutions comme l'école, l'entreprise, la police, la justice, les administrations et les services publics, les habitudes de consommation, les relations de voisinage et de convivialité, les relations amicales, les relations intragénérationnelles et intergénérationnelles, tout cela constitue un complexe de rapports sociaux qui traverse la famille et qui agit sur elle. C'est ce multidimensionnel qui tisse,

telle une toile d'araignée, des rapports humains au sein de la famille et en dehors de celle-ci, que nous nous proposons de restituer. Certes, c'est dans le domaine familial que l'articulation entre l'individuel et le collectif est le plus fragile à saisir, mais c'est aussi là que l'histoire sociale de la famille et de ses membres montre le mieux comment les structurations familiales et sociales se diversifient, sous le poids de quelles variables et de quels facteurs internes et externes.

Ainsi, à saisir la signification de cette réalité complexe, on comprend davantage l'erreur de ceux qui continuent d'utiliser la notion d'"intégration" en tant que catégorie générique, indépendamment du lieu, de l'époque, de la génération et du statut des populations qu'elle concerne. En tout cas, appliquée telle quelle, cette notion renvoie davantage à des discours idéologico-politiques qu'à des réalités sociologiques. Au demeurant, il est peut-être temps, dans ce champ que constitue la sociologie des migrations, de sortir de l'imprécision et de l'ambiguïté des mots, des termes et des concepts utilisés, comme l'ont relevé G. Noiriel et S. Beaud : « *En ce qui concerne la recherche sur l'immigration, l'emploi des mots ne correspond nullement au souci d'appréhender de façon rigoureuse un objet scientifique* »¹⁶. S'interrogeant surtout sur les concepts, ces auteurs ont largement insisté sur l'importance du contexte politique, administratif et législatif de nombreuses mesures s'inspirant de l'hypothèse de différences dans la "capacité d'assimilation" des dernières vagues migratoires. Dans la tradition organiciste qui inspire les courants xénophobes, des différences existeraient surtout entre les groupes d'immigration récente (notamment d'origine maghrébine) et ceux arrivés précédemment du fait d'un éloignement culturel jugé plus important et du fait que les derniers arrivés trouvent en face d'eux une société nationale dont la constitution est déjà pleinement achevée. S'inspirant d'un autre type d'approche, D. Lapeyronnie a, quant à lui, largement démontré les effets de ségrégation induits par de nombreuses mesures prises en France dans le cadre des politiques urbaines, du logement, de l'emploi et des services publics.

16. BEAUD Stéphane, NOIRIEL Gérard, "L'assimilation, un concept en panne", *art. cit.*, p. 44.

Le plus souvent, c'est la routine et les frontières entre disciplines qui expliquent l'utilisation de tel terme plutôt que de tel autre, « l'absence de cadre conceptuel précis étant alors à la fois une illustration et une conséquence de la faible autonomie dont a disposé jusqu'ici la recherche sur l'immigration par rapport au contexte politique ». Précisément, s'agissant de la notion d'intégration, J. Streiff-Fénart ne se trompe pas, notant que « du fait même de sa généralisation dans des champs sociaux inégalement concernés par les aspects normatifs qu'elle désigne, elle en est venue à acquérir un caractère passe-partout qui en fait un mot incontournable du vocabulaire de l'immigration, tout en la vidant de tout contenu opératoire »¹⁷. Dans tous les cas, tel qu'il est utilisé par nombre de chercheurs spécialisés dans le domaine des études sur l'immigration, le terme "intégration" répond davantage à une conception de type évolutionniste ou fonctionnaliste, voire les deux à la fois. C'est d'ailleurs à cela que renvoient la plupart des définitions qu'en donnent les auteurs classiques. Or, l'étude de la famille est sur ce point intéressante à plus d'un titre. Ainsi, celle-ci apparaît de prime abord comme une structure collective, alors qu'elle est formée d'individus ayant chacun son histoire et sa trajectoire sociale. C'est donc à la fois le lieu de l'unité et de la diversité, et par conséquent de la complexité.

Dès lors, comment s'autoriser à utiliser le terme "intégration" au singulier pour rendre compte d'une telle réalité ? En effet, le cas de la famille montre les limites d'une démarche qui se passerait du pluriel, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de traiter de l'ensemble des populations issues de l'immigration ou même d'un seul groupe national. En vérité, ce terme est synonyme de complexité. Et si au sein d'une même famille nous observons une différenciation des trajectoires sociales, il est plus pertinent de parler de "processus différentiel d'intégration". Ainsi, « dans la plupart des cas, lorsqu'on utilise le terme "intégration" dans le contexte des relations interethniques, cela ne signifie pas seulement qu'une minorité ou qu'une collectivité sociale disparaît, mais cela désigne plutôt le processus par lequel des unités ou des éléments d'une société en viennent à participer et à adhérer aux valeurs du

17. STREIFF-FENART Jocelyne, "La notion d'intégration", *Revue de l'occident musulman*, n° 43, avril 1987, p. 61.

groupe dominant de cette société »¹⁸. En revanche, si nous souscrivons à cette conception, nous ne partageons pas avec ces auteurs l'idée selon laquelle, quand elle sert à désigner un processus, l'intégration est caractérisée par la force et la rapidité avec lesquelles un élément, en l'occurrence un groupe de population étrangère, tend à s'insérer dans un tout. Nous entendons par processus moins quelque chose qui se mesurerait en termes de temps et d'impact qu'une dynamique sociale à l'œuvre dans le développement historique des phénomènes migratoires donnant sens aux trajectoires individuelles et à l'histoire sociale collective.

En entreprenant une recherche sur les familles d'origine algérienne, nous voulions précisément voir ce qu'il en est dans la réalité de ce que l'on a l'habitude d'appeler "intégration", notion centrale à travers laquelle sont problématisées toutes les questions se rapportant au devenir des populations issues de l'immigration en France. Nous avons pour cela adopté d'emblée une définition à partir de deux variables, la participation et l'adhésion, variables qui nous semblent, dans ce cas, avoir une certaine pertinence, en les associant avec la notion de type. Nous avons ainsi défini *l'intégration par le niveau de participation politique, économique, social et culturel des agents sociaux à la société globale, et par le niveau d'adhésion et d'intériorisation des valeurs, des normes et des règles dominantes faisant sens dans le cadre des représentations et des pratiques matérielles et symboliques des individus*. Il nous a ensuite paru possible de dégager des types d'intégration. Dès lors que nous considérons l'intégration non pas seulement comme un état (approche fonctionnaliste) ou en tant qu'étape ou finalité à atteindre (démarche évolutionniste), mais également comme le résultat d'un processus dans le cadre d'une dynamique sociale, nous sommes amenés, pour rendre compte de la complexité et pour mieux saisir, décrire et analyser la réalité des familles d'origine algérienne, à utiliser le terme de "processus différentiels (différenciés) d'intégration".

Notre objectif est de démontrer qu'il existe non pas une intégration type à laquelle se conformeraient tous les individus,

18. HAMMAR Th. ; LITHMAN Y. G., "L'intégration de migrants", in : OCDE, *L'avenir des migrations*, Paris 1993, 259 p.

quels que soient leur lieu de naissance, leur âge, leur sexe, leur nationalité, leur statut socioprofessionnel, indépendamment des variables de temps et de lieux, etc., mais des types et des niveaux d'intégration qui s'expliquent à partir précisément de cet ensemble de variables. De ce point de vue, il nous est rapidement apparu que la famille d'origine algérienne constitue un véritable "laboratoire" où peuvent s'observer et être rendus intelligibles les processus différentiels d'intégration. Cette institution sociale est en effet constituée de membres aux trajectoires sociales spécifiques, où l'on relève des différences par rapport au lieu de naissance, et de la socialisation, au statut juridique, à la nationalité, à la langue pratiquée, au sexe, à la génération, à la fonction, au rôle et aux représentations sociales.

Ainsi, du fait qu'il existe au fondement de sa formation des trajectoires individuelles, la famille, structure collective, est à la fois un lieu d'échange, de solidarité, d'exploitation et de conflit entre ses membres, de même qu'un lieu de confrontation entre deux systèmes culturels et deux sociétés. C'est pourquoi nous l'avons définie comme une institution sociale en transition entre deux modèles de structure familiale : d'une part, celui de la famille algérienne traditionnelle de type patriarcal, à dimension large, pouvant comprendre plusieurs couples et leurs enfants vivant dans un même espace social sous l'autorité d'un seul chef, le patriarche ; d'autre part, celui de la famille nucléaire de type occidental, de milieu populaire, réduite au couple et aux enfants. Mais, de même que pour le terme "intégration", on ne peut non plus se contenter ici du singulier en ce qui concerne la famille. Dans la réalité, nous trouvons, en effet, non pas une famille à laquelle ressembleraient toutes les autres, mais *des* familles, avec chacune son histoire sociale singulière et des trajectoires particulières de chacun de ses membres. Certes, sur le plan de l'idéal type dominant, la famille d'origine algérienne est formée de cinq trajectoires : celle du père fondateur, travailleur immigré qui, dans la majorité des cas, a précédé de quelques années sa compagne ; celle de l'épouse venue après lui, arrivée seule ou accompagnée de ses enfants dans un cadre individuel et non communautaire, à l'opposé de son conjoint qui a bénéficié de l'expérience collective des autres immigrés de sexe masculin ; celle des enfants venus après avoir été socialisés, voire scolarisés dans le pays d'origine, âgés de plus de dix ans ; celle des enfants venus en bas âge (en dessous de dix ans), nés en Algérie, mais socialisés

et scolarisés en France ; celle des enfants nés en France et, parmi ces derniers, ceux nés avant et après le 1^{er} janvier 1963, qui avaient la nationalité française *de facto* jusqu'à l'entrée en vigueur des lois Pasqua-Méhaugnerie promulguées en 1993.

Il existe également un type de familles statistiquement important constitué de couples mixtes Algériens-Européennes et Algériennes-Français ainsi que de familles monoparentales. Autant dire qu'il conviendrait de parler d'une pluralité de modèles familiaux. Dès lors, la diversité des familles et des trajectoires de leurs membres donne un éclairage particulier de ce que nous désignons par "processus différentiels d'intégration", processus qui peuvent être saisissables non seulement dans le cadre de l'histoire sociale des familles, mais également à travers les trajectoires sociales de chacun de leurs membres. Notre objectif n'est pas ainsi de nous livrer à une analyse de l'assimilation, où nous ne relèverions que les traits convergents entre les modes de vie des familles d'origine algérienne et les modes de vie français, mais bien à une analyse des processus différentiels comprenant des rapports multidimensionnels aux deux sociétés, d'émigration et d'immigration, entretenus par les immigrants et par ceux qui en sont issus, compte tenu de leur histoire et de leur trajectoire spécifique.

Parler de "processus différentiels", c'est donc admettre que l'intégration ne se joue pas à un seul niveau — social, économique, culturel, politique, etc. — et au même niveau pour tous, et que les membres des familles d'origine algérienne se différencient par leur histoire sociale singulière, leurs modes de vie, leur façon d'articuler tradition et modernité, leurs représentations et leurs pratiques par rapport aux valeurs des deux systèmes culturels en présence. En effet, nous voyons là deux termes associés, celui d'"intégration" et celui de "processus", ce qui signifie que l'intégration n'est plus considérée comme catégorie générique et ultime étape dans le développement historique de la migration algérienne, mais comme élément dynamique. Institution de transition entre société d'origine et société d'accueil, composée d'anciennes générations (les parents) et de nouvelles générations (les enfants), la famille algérienne issue de l'immigration se trouve ainsi confrontée aux questions du changement social, de la résistance et du conflit dans le cadre d'une problématique prenant en compte différents types ou niveaux d'intégration. Cependant, pour mieux saisir leur impact, les processus qui traver-